

COMMUNE DE GRIGNON

**Compte rendu du Conseil Municipal
Du 29 janvier 2018**

Le vingt-neuf Janvier Deux Mille Dix Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Brigitte PETIT, Franck PAVIOL, Marie NICASTRO, Denis ROCIPON, Lina BLANC, Dominique BRUNOD, Corinne CHAPPE, Gilles CHRISTIN, Bruno KARST, Martine GACHON François RIEU, Corinne BUSALB

Étaient absents : Pierre CHAZELAS, Sylvie DAL MOLIN, Pierre DUCHINI, Bernard TARTARAT CHAPITRE

Étaient excusés : Françoise MARCHAND, Marcel BRUN

Pouvoir : Marcel BRUN à François RIEU, Françoise MARCHAND à Corinne CHAPPE

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Madame le Maire interroge le public afin de savoir si la séance est enregistrée. Réponse par l'affirmative dans le public.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Thierry HUGARD, conseiller municipal.

Madame le Maire propose de voter le Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017. Il est approuvé à l'unanimité.

1) Plan Local d'Urbanisme - Approbation de la Modification Simplifiée n°2

Rapporteur : Marie NICASTRO

M. NICASTRO donne lecture du projet de délibération.

F. RIEU annonce qu'il votera contre car depuis le début le projet de suppression des places de parking ne lui semble pas pertinent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité des membres (1 abstention Corinne BUSALB, 1 contre François RIEU) la modification simplifiée n°2 du PLU.

2) Programme 2018 des Travaux à réaliser en Forêt Communale

Rapporteur : Franck PAVIOL

F. PAVIOL donne lecture du projet de délibération.

F. RIEU demande où sont prévus les pistes et si elles sont au-dessus de la partie éboulée de la route forestière.

F. PAVIOL répond que les projets sont en aval et montre les plans de situation à l'assemblée.

D. BRUNOD demande si la création des pistes va engendrer des nouvelles coupes de bois.

F. PAVIOL explique que le coût de la création des pistes pour la commune sera très largement amorti par les coupes de bois. Ces coupes permettront à la forêt de pouvoir se régénérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le programme des travaux à réaliser en Forêt communale pour la création de deux pistes forestières.

3) Acquisition foncière – Parcelle cadastrée section A numéro 3133

Rapporteur : Marie NICASTRO

M. NICASTRO donne lecture du projet de délibération.

F. RIEU demande où se situe cette parcelle.

B. PETIT lui répond qu'elle est située vers le lotissement COLLOMBIER.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée section A numéro 3133 pour un montant de 500 €.

4) Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Rapporteur : Denis ROCIPON

D. ROCIPON donne lecture du projet de délibération.

Il explique que la modification du taux de financement du Centre de gestion pour ce service entrainera une hausse d'environ 180 € par an pour le budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG73.

5) Programme des Travaux à réaliser pour la sécurisation de la berge de l'Isère en bord de propriété de Monsieur et Madame Christin-Barillier

Rapporteur : Brigitte PETIT

B. PETIT donne lecture du projet de délibération.

Elle rappelle l'historique de la situation et notamment la dégradation de la berge suite à la crue de 2015.

F. RIEU demande qui devra payer si le montant des travaux est supérieur à l'estimation initiale ?

Il préconise d'amender la délibération en fixant un montant de participation communal maximum à hauteur de 20 000 €

Les conseillers municipaux adoptent l'amendement à l'unanimité.

B. PETIT explique que le choix s'est déjà porté sur le projet de travaux le moins onéreux.

C. BUSALB demande qui sont les propriétaires privés qui participent au plan de financement des travaux.

B. PETIT répond que ce sont les propriétaires des habitations M. et Mme Christin-Barillier.

D. BRUNOD demande si l'assureur peut prendre à sa charge une partie du montant des travaux.

B. PETIT indique que l'assureur des habitations ne participera pas au financement des travaux car il n'y a pas de sinistre.

F. RIEU note que le budget GEMAPI d'ARLYSÈRE sera sans doute trop peu élevé pour prendre en compte l'ensemble des dégâts sur le territoire et qu'il faut s'attendre à la création d'une nouvelle « taxe GEMAPI ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Programme des Travaux à réaliser pour la sécurisation de la berge de l'Isère en bord de propriété de Monsieur et Madame Christin-Barillier.

Questions diverses :

C. BUSALB remet au conseil un courrier d'un administré qui concerne la dangerosité du chien de M. SELLER et le feu de déchets qu'il fait sur sa propriété.

B. PETIT indique que la gendarmerie sera prévenue et qu'un courrier sera envoyé à M. SELLER afin qu'il prenne les mesures adéquates pour faire cesser les troubles sur sa propriété.

F. RIEU a vu dans le compte rendu de la commission événementiel une réflexion pour reprendre la compétence de la gestion de la base de loisirs. Il demande où en est le projet.

B. PETIT dit qu'il n'y a pas eu de discussion en ce sens

B. KARST rappelle que l'activité sur la base de loisir est déficitaire pour ARLYSÈRE ce qui est due à la baisse de la fréquentation.

Il a demandé à ce que la gratuité soit appliquée pour les entrées sur la base de loisirs comme aux plans d'eau de Grésy sur Isère et Saint Hélène et espère qu'ARLYSÈRE en tiendra compte.

F. RIEU indique qu'il y a encore beaucoup à faire pour ARLYSÈRE afin de rendre la base de loisirs attractive.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h09.

Questions du public :

Un administré demande si la route forestière va être réouverte prochainement suite aux dégâts causés par les fortes précipitations du mois de janvier.

B. PETIT indique être en attente des services du département pour pouvoir constater les dégâts afin d'obtenir des subventions pour la réparation de la route.